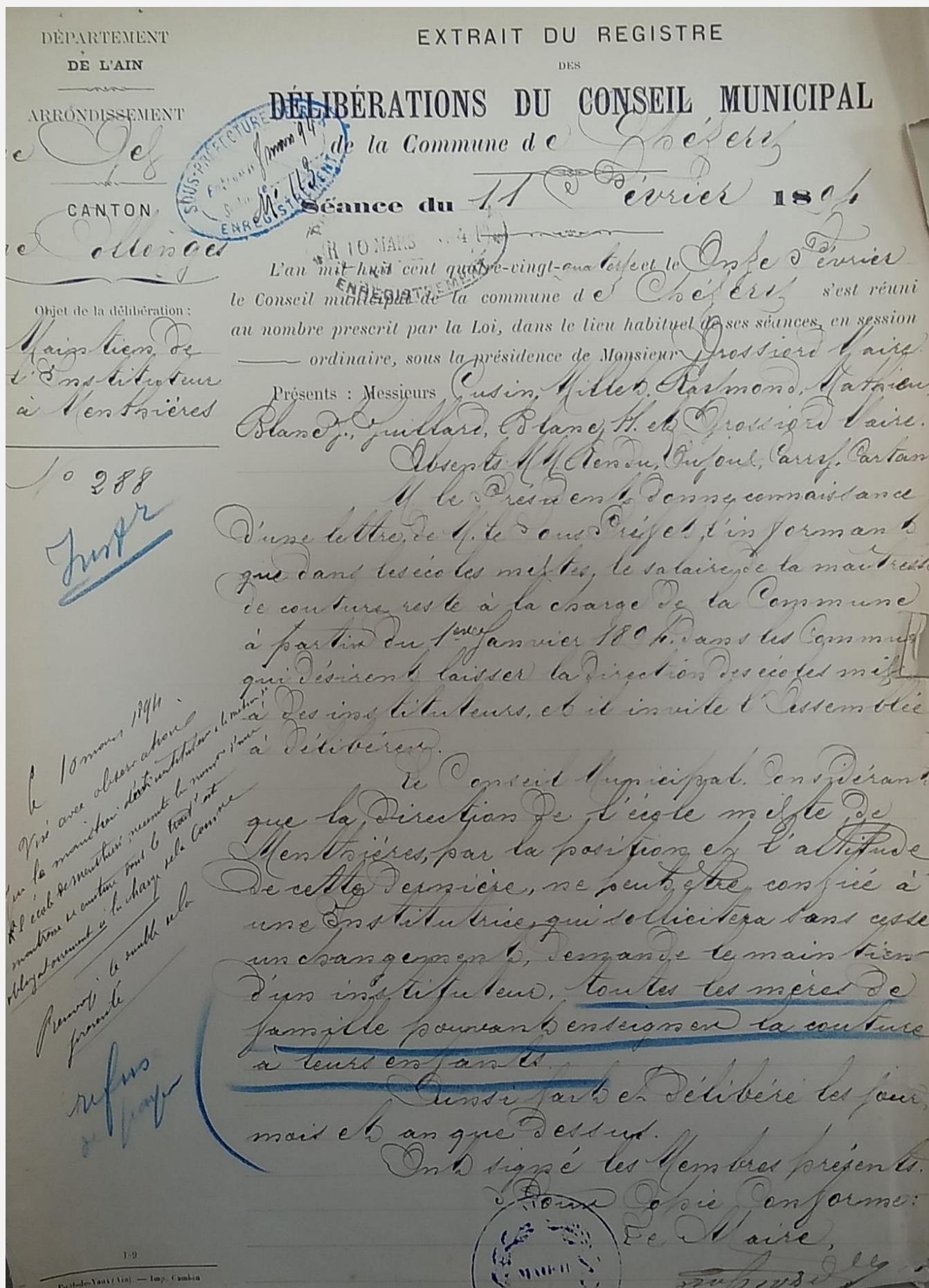


Chezery : 11.02.1894 :

Demande du CM pour la nomination d'une institutrice à Menthières.



Chezery : 7 août 1898 : Institutrice à Menthières.

DÉPARTEMENT
DE L'AIN
—
ARRONDISSEMENT
DE GEX
—
CANTON
DE COLLONGES
—
COMMUNE
DE CHEZERY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté — Égalité — Fraternité

SOLDES DE LA REVENUE

10 AOUT 1898

No 11
de GEX (AIN)

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Seance du 7 Août 1898

Objet
de la délibération :

Demande d'une
Institutrice au
hameau de Menthières

Le an mil huit cent quatre-vingt-huit, le Septembre du mois d'Août, le conseil municipal de la commune de Chézery, dûment convoqué, s'est réuni en session — ordinaire, aux lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Monsieur Mille, Maire.

Etaient présents: Mr Mathieu, Raymond, Courtant,

Blanc, Blanc, Blanc, Grossier, Grisoux et le Maire.

Absents: Mr Grisoux, Mr Grosjeanin, Pillard.

Le Conseil Municipal, en

réponse à la circulaire ministérielle
du 8 juillet dernier relative à la loi
du 30 Juillet 1886, art. 6, considérant que

le Corps enseignant n'a pas à prendre à
sa charge le salaire de la maîtresse de
couture, demande que l'école mît le
Menthières soit dirigée par une institutrice

Ainsi fait et Délibéré les jour, mois
et an que dessus.



Signé les membres présents.

Pour Copie Conforme:

Le Maire,

M. Mille

Chezery : 20 août 1898 : Salaire de la Maitresse de Couture.

